

25, route de la cascade 78110 Le Vésinet Tel: 01.34.80.44.00

Fax: 01.30.53.64.72 0782568t@ac-versailles.fr

Affaire suivie par : Mme HONORÉ Carméla

Tel: 01.34.80.44.08

Mel: <u>carmela.honore@ac-versailles.fr</u>

Le Vésinet, le 12 juin 2024

Le Proviseur.

Le Secrétaire Général.

Aux

Parents d'élèves du lycée ALAIN

Modalités d'inscription au restaurant scolaire Année scolaire 2024/2025

Le service restauration assure la fourniture de 5 repas par semaine (lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi) entre 11h30 et 14h15.

Le principe de fonctionnement est <u>la tarification aux repas consommés avec réservation préa-</u>

L'accès au restaurant scolaire est strictement réservé aux élèves inscrits à la demi-pension.

Le contrôle d'accès au restaurant scolaire se fait par lecteur de badge.

Un badge est distribué en début d'année scolaire pour toute la scolarité au lycée Alain.

1. MODALITES D'INSCRIPTION :

L'inscription au restaurant scolaire s'effectue de façon dématérialisée. Pour cela, il convient:

- de se connecter au site du lycée Alain/page d'accueil rubrique Inscriptions demi-pension http://www.lyc-alain-vesinet.ac-versailles.fr/
- de créer un compte sur le site sécurisé : démarches-simplifiées https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/inscriptions-demi-pension-2024-2025

2. MODALITES DE FONCTIONNEMENT :

- 1. Le paiement est accessible par internet sur le site de paiement sécurisé accessible via Monlycee.net Rubrique Pronote/ARD-Gec en ligne.
- 2. La réservation des repas peut se faire de 2 manières :
- en utilisant les bornes dédiées et installées sous le préau.
- en se connectant à Monlycee.net Rubrique Pronote/ARD-Gec en ligne

Ainsi, un code unique d'accès à l'ENT monlycee.net permet à la fois de réserver et de payer les repas

La réservation ou l'annulation d'une réservation sera possible jusqu'à 9h30 le jour même.

La réservation ou l'annulation d'une réservation sera possible jusqu'à 9h30 le jour même.

A savoir: la réservation vaut comptabilisation d'une consommation.

De même, les repas annulés dans les temps seront de nouveau crédités sur le compte.

Ainsi pour accéder au restaurant scolaire 2 conditions sont requises :

- > Avoir approvisionné son compte
- > Avoir effectué la réservation avant 9h30

3. TARIFICATIONS

Depuis le 1^{er} septembre 2016, une tarification unique basée sur le quotient familial a été mise en place par la région Ile-de-France pour tous les lycées franciliens.

Les revenus des familles sont pris en compte à travers une tarification au quotient familial (QF) selon une grille tarifaire unique de 10 tranches avec un tarif plancher à $0.50 \in$ et un tarif plafond à $4.49 \in$.

Grille votée par délibérationCP2024-118 du 28 mars 2024

	A	В	C	D	E	F	G	Н	I	J
Tranche QF	≤ 183	≤ 353	≤518	≤ 689	≤ 874	≤ 1078	≤ 1333	≤ 1689	≤ 2388	> 2388
TARIFS	0.50 €	1.77 €	1.98 €	2.19 €	2,40 €	2,61 €	2,81 €	3.37€	3.93 €	4.49 €

Le montant du quotient familial est indiqué soit sur l'attestation de restauration scolaire envoyée aux familles par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), soit sur l'attestation de paiement des prestations, soit à l'aide de la calculatrice Région.

IMPORTANT : En l'absence de pièce justificative relative au quotient familial, le tarif le plus élevé (Tranche J soit 4,49€) sera appliqué.

La pièce justificative est à déposer sur la plate-forme démarches-simplifiées au format PDF ou jpeg (Photo acceptée).

4. PAIEMENT

Moyens de règlement :

- Paiement en ligne : à privilégier
- Par carte bancaire à l'intendance
- Par chèque bancaire établi à l'ordre du : REGISSEUR DU LYCEE ALAIN

Pour des raisons comptables, je vous remercie de bien vouloir recharger le compte de demi-pension de votre enfant avant que celui-ci soit en négatif.

Ainsi, je vous prie de bien vouloir procéder à l'alimentation du compte lorsqu'il est positif ou à zéro.

MESURE DEROGATOIRE POUR LES ELEVES DE SECONDE :

Les codes d'accès à l'ENT permettant le paiement en ligne seront communiqués dans la première semaine de septembre.

Dans le cas où les élèves secondes n'auraient toujours pas leur code ENT, ils pourront alimenter leur compte par carte bancaire auprès du service intendance.

Cependant, l'inscription au restaurant scolaire reste obligatoire avant le 7 juillet 2024.

Le Secrétaire Général,

Fabio RUZ LACROIX

Le Proviseur,

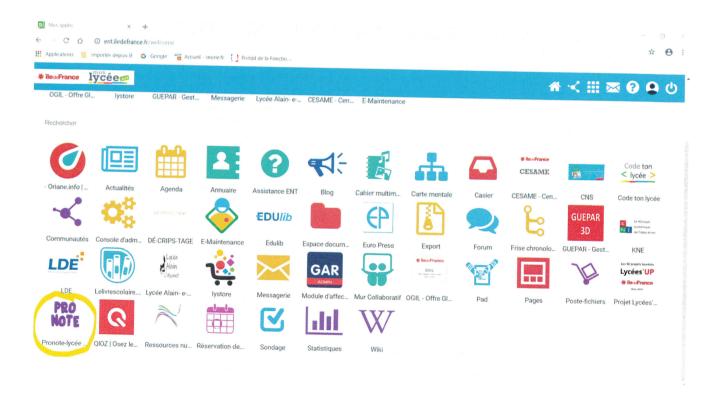
Lydie DANDRIMONT

Annexe:

- 1. Allez sur Monlycée.net et connectez-vous avec vos identifiants habituels.
- 2. Cliquez sur mes applis/plus

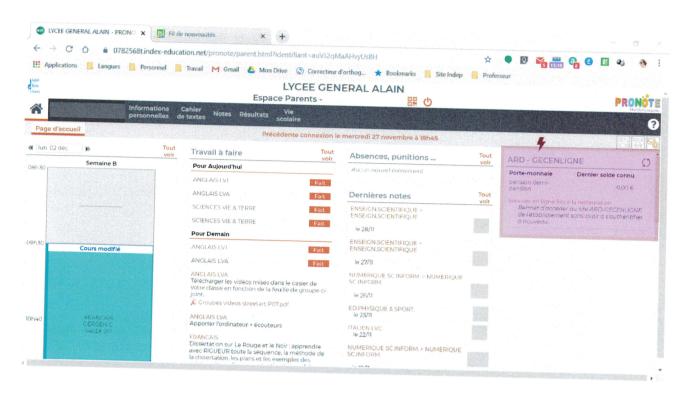


3. Cliquez sur Pronote



4. Cliquez sur Pronote. Une fois sur Pronote, cliquez sur Services en ligne liés à la restauration :

ARD/GEC EN LIGNE



5. Approvisionnement du compte et réservation à partir du 1er septembre 2023.